

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

\*\*\*\*\*

**OBJET : Autorisation d'une vente au déballage – SARL MICHICAT/ GOLDSON les 27 et 28 mars 2024.**

**Le Maire d'Aire-sur-la-Lys,**

**VU**

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat notamment en son chapitre 1<sup>er</sup>, titre 3 ;

Le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code du Commerce ;

L'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable de vente au déballage ;

La demande de vente au déballage formulée par Monsieur Michel JOURDAN représentant la société MICHICAT/GOLDSON reçue en Mairie le 26 Février 2024.

**\*\*\* ARRETE \*\*\***

**Article 1.** – M. Michel JOURDAN est autorisé à effectuer une vente au déballage de rachat de métaux précieux-tout objet or, argent, platine

**Article 2.** - Cette vente se déroulera les 27 et 28 mars 2024 dans l'établissement Le Logis de la Lys, 35 Rue d'Isbergues, dans le strict respect des mesures sanitaires applicables à cette date dans le cadre de la prévention de la contamination au Covid-19.

**Article 3.** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

**Article 4.** – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, les services de Police Municipale, Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie d'AIRE SUR LA LYS, Monsieur le Directeur départemental de la protection des personnes et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la ville, notifié à l'intéressé et transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Aire-sur-la-Lys,  
Le 28/02/2024,



Pour extrait conforme,  
**Jean-Claude DISSAUX,**  
Maire d'Aire-sur-la-Lys